



التجاري بنك
Attijari bank

SA au capital de 168 750 000 de dinars
divisé en 33 750 000 actions de nominal
5 dinars entièrement libérées

Siège social : 95 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis -Belvédère
RC : B140811997 ; Tel : 71 141 400 ; Fax : 71 782 663

**NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE
DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATTIJARI BANK 2010»
De 50 000 000 dinars
Emis par appel public à l'épargne**

Taux d'intérêt :TMM+0,6%
Durée :7 ans
Prix d'émission : 100 dinars

Remboursement annuel constant de 14,286 dinars par obligation de la 1^{ère} année jusqu'à
la 6^{ème} année et de 14,284 dinars par obligation la 7^{ème} année

Visa n° 1.0 - 0.7.2.5 du 14 DEC 2010 du Conseil du Marché Financier donné en
application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique
aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par
l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni
approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables
et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la
cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux
investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Mehdi YARMANI
Responsable de la Direction contrôle de gestion à Attijari Bank
Téléphone : 71 14 12 95
E mail : Mehdi.yarmani@attijaribank.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

Attijari intermédiation

Immeuble Fekih-rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.
Téléphone : 71 108 900 Fax : 71 860 346

Le prospectus relatif à cette émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence
« Attijari bank 2010 » enregistré par le CMF en date du 14 DEC 2010 sous le n° 10 - 0 1 7 /

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais
auprès d'Attijari bank, 95-avenue de la liberté-1002 Tunis belvédère, sur le site internet du
CMF : www . cmf.org.tn et auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, Rue
des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Décembre 2010



Sommaire

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK 2010 »	3
Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	4
Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 Responsables de la note d'opération	5
1.2 Attestation des responsables de la note d'opération.....	5
1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	5
1.4 Responsable de l'information	5
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1 Renseignements relatifs à l'émission.....	6
2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :	6
2.1.2 Renseignements relatifs à l'Emission.....	6
2.1.3 Période de souscription et de versement	7
2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public.....	7
2.1.5 But de l'émission :	7
2-2 Caractéristiques des titres émis	7
2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :	7
2.2.2 Prix de souscription et modalités de paiement	7
2.2.3 Date de jouissance en intérêts	7
2.2.4 Date de règlement.....	8
2.2.5 Taux d'intérêt.....	8
2.2.6 Intérêts	8
2.2.8 Prix de remboursement	10
2.2.9 Paiement	10
2.2.10 Marge actuarielle	10
2.2.11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt.....	10
2.2.12 Garantie	10
2.2.13 Notation.....	10
2.2.14 Mode de placement	10
2.2.15 Organisation de la représentation des porteurs des obligations	11
2.2.17 Fiscalité des titres	11
2.3 Renseignements généraux.....	11
2.3.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :	11
2.3.2 Marché des titres :	11
2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :	12
2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :	12
2.4 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	12
Bulletin de souscription.....	13



FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK 2010 »

L'emprunt obligataire « Attijari bank 2010 » est émis pour un montant de 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal. L'emprunt est émis pour une durée de 7 ans à un taux d'intérêt variable de TMM + 0,6%.

Dénomination de l'emprunt	: « Attijari bank 2010 »
Montant	: 50 000 000 de dinars
Nombre de titres à émettre	: 500 000 obligations
Nominal	: 100 dinars par obligation
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation
Prix de remboursement	: 100 dinars par obligation
Date de jouissance en intérêts	: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 11/01/2011 , seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 11/01/2011 , soit la date limite de clôture des souscriptions.
Taux d'intérêt	: TMM+0,6% brut l'an
Durée	: 7 ans
Durée de vie moyenne	: 4 ans.
Marge actuarielle (taux variable)	: 0,6% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Amortissement	: 14,286 dinars par obligation à partir de la première année jusqu'à la sixième année et de 14,284 dinars la 7ème année
Souscriptions et versements	: Les souscriptions et les versements seront reçus du 28/12/2010 au 11/01/2011 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.
Clôture des souscriptions	: Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis et au plus tard le 11/01/2011 . Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date du 11/01/2011 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté. Les demandes de souscriptions seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement	: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 11 janvier de chaque année, auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
Régime Fiscal	: Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligataires	: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari bank 2010 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.
Cotation en Bourse	: Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari bank demandera l'admission de l'emprunt « Attijari bank 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par la STICODEVAM	: Attijari bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari bank 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
Tribunaux compétents en cas de litige	: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération

Mr. Hassan BERTAL
Directeur Général

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Mr Hassan BERTAL
Directeur Général



1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

ATTIJARI INTERMEDIATION
Le Directeur Général
Mr. Abdelaziz HAMMAMI



1.4 Responsable de l'information

Responsable de la Direction contrôle de gestion à Attijari bank

Mr. Mehdi YARMANI

- Tél. 71 14 12 95-



LA NOTICE LEGALE EST PUBLIEE AU JORT N° ...154... DU ..18/12/2010

Conseil du Marché Financier
Visa n° 10 - 0725 14 DEC 2010
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier



Signé: Mohamed Ferid EL KOBI



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission

2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le 24 juin 2008 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires pour un montant global de cent cinquante millions de dinars en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2008, 2009 et 2010 et a délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, le pouvoir d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de ces emprunts .

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration de Attijari bank réuni le 14 juin 2010, a décidé une émission obligataire en deux tranches de 50MDT sur des maturités de 5 ans à taux variable TMM+0,6% et 7 ans à taux variable TMM+0,8%. Le conseil d'Administration a donné la latitude à la direction générale d'ajuster les conditions d'émission en fonction de l'évolution du marché à la date d'émission.

Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la banque a jugé opportun de revoir, le montant, la durée et le taux d'intérêt et a décidé d'émettre un emprunt obligataire en 2010 de 50 millions de dinars sur une durée de 7 ans et à un taux variable de TMM + 0,6%.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'Emission

Montant : Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Produit brut et produit net de l'emprunt : Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 50 000 000 de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 60 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000 dinars, les frais de la BVMT sont de 3 000 dinars, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont de 24 992* dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc... sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 116 992 dinars et un produit net de l'emprunt de 49 883 008 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	50 000 000	100
Total des frais*	116 992	0,234
Produit Net	49 883 008	99,716

* Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

2.1.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 28/12/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 11/01/2011.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 11/01/2011 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 28 décembre 2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

2.1.5 But de l'émission :

Attijari bank a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant l'optimisation de la trésorerie lui permettant de:

- ? Réduire les GAPs de liquidité;
- ? Réduire le recours massif au marché interbancaire et aux certificats de dépôts intervenu suite à :
 - o L'accélération du rythme de distribution des crédits et change à terme ;
 - o Le relèvement successif de la réserve obligatoire ;
 - o Le remboursement d'un emprunt CNSS de 70mDT.

2-2 Caractéristiques des titres émis

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt** : " Attijari bank 2010"
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : ordinaire
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par le centralisateur des titres, Attijari Intermédiation : Intermédiaire en Bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales : livre 4 - titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

2.2.2 Prix de souscription et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 11/01/2011 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 11/01/2011 soit la date limite de clôture des souscriptions.

2.2.4 Date de règlement: Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « Attijari bank 2010» seront offertes au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,6% brut l'an.

Ce taux sera calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 60 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois décembre de l'année N-1.

2.2.6 Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 11 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 11/01/2018 et le montant total des intérêts serait de 9 948 400 dinars si le montant serait souscrit dans sa globalité.

2.2.7 Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 14,286 dinars par obligation, soit le un septième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la sixième année et de 14,284 dinars par obligation la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 11/01/2018.

Tableaux d'amortissement de l'emprunt : Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT).

Le taux d'intérêt variable à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 0,6%, (soit la moyenne des TMM +0,6%). Pour les besoins de calcul, il a été retenu comme taux : la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de décembre 2009 au mois de novembre 2010 soit 4,3742 majorée d'une marge de 0,6%, soit 4,9742%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations	: 500 000 obligations
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars
Date unique de jouissance servant de base pour les besoins	: 11/01/2011
Date du 1 ^{er} paiement des intérêts	: 11/01/2012
Date de la 1 ^{ere} échéance en capital	: 11/01/2012
Date de la dernière échéance	: 11/01/2018

Taux d'intérêt nominal	: TMM +0,6% : 4,9742% brut par an correspondant à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de décembre 2009 au mois de novembre 2010) majorée de 0,6% (à titre indicatif).
------------------------	--

Amortissement par obligation : - Annuel Constant : 14,286 dinars par obligation à partir de la première année jusqu'à la sixième année et de 14,284 dinars la 7ème année

Evolution du TMM durant les onze dernières années :

(En %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	5,87500	5,93750	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000	4,0700
Février	5,87500	6,00000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	4,47000	4,0800
Mars	5,87500	6,00000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000	4,2300
Avril	5,87500	6,25000	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000	4,1200
Mai	5,87500	5,93750	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000	4,3600
Juin	5,87500	6,00000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000	4,3800
Juillet	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000	5,23000	5,19000	4,33000	4,5200
Août	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000	4,6100
Septembre	5,87500	6,06250	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000	4,5200
Octobre	5,87500	6,00000	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,2200	4,6200
Novembre	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,2900	4,8000
Décembre	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	4,1800	

Source BCT

Définition du TMM : Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Tableau taux variable de 4,9742 %: (à titre indicatif)

En dinars

Échéance	VN	amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	50 000 000				
11/01/2012		7 142 857	42 857 143	2 487 100	9 629 957
11/01/2013		7 142 857	35 714 286	2 131 800	9 274 657
11/01/2014		7 142 857	28 571 429	1 776 500	8 919 357
11/01/2015		7 142 857	21 428 572	1 421 200	8 564 057
11/01/2016		7 142 857	14 285 715	1 065 900	8 208 757
11/01/2017		7 142 857	7 142 858	710 600	7 853 457
11/01/2018		7 142 858	0	355 300	7 498 158
Total		50 000 000		9 948 400	59 948 400

Tableau d'amortissement par obligation taux variable de 4,9742 %: (à titre indicatif)

En dinars

Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
11/01/2012		14,286	85,714	4,974	19,260
11/01/2013		14,286	71,428	4,264	18,550
11/01/2014		14,286	57,142	3,553	17,839
11/01/2015		14,286	42,856	2,842	17,128
11/01/2016		14,286	28,570	2,132	16,418
11/01/2017		14,286	14,284	1,421	15,707
11/01/2018		14,284	0,000	0,711	14,995
Total		100,000		19,897	119,897

2.2.8 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 11 janvier de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 11/01/2012

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10 Marge actuarielle :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9742%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,6% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée Totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de : 4 ans pour le présent emprunt

2.2.12 Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13 Notation:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune notation.

2.2.14 Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

2.2.15 Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars(1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux

2.3.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari bank 2010 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

2.3.2 Marché des titres :

Il existe un emprunt obligataire convertible en action émis par ATTIJARI BANK en décembre 2006 coté sur le marché obligataire de la cote de la BVMT .Il s'agit de « l'OCA ATTIJARI BANK 2006 » (80MD ; 4,82%, 5ans)

Dès la clôture des souscriptions, la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE s'engage à demander l'admission de l'emprunt « Attijari bank 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari bank 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Banque Attijari de Tunisie

SA au capital de 168 750 000 de dinars divisé en 33 750 000 actions de 5 dinars chacune
Siège social : 95 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis -Belvédère
Registre de Commerce : B140811997
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 29 mars 2010
Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATTIJARI BANK 2010» De 50 000 000 dinars Divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne Taux d'intérêt :TMM+0,6% Durée :7 ans Prix d'émission : 100 dinars

Décision de l'assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2008
Délibération du conseil d'administration du 14 juin 2010

Visa du CMF N° 10 - 0 7 2 5 du 14 DEC 2010
NOTICE LEGALE PUBLIEE AU JORT N° ASA.... du 18/12/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s) (Nom et Prénom)
Pièce d'Identité
Agissant pour le compte de
Qualité
Nationalité Age Sexe

M	F	
---	---	--

 (1)
Profession
Adresse

Déclare (ons) souscrire à :

..... Obligations de l'emprunt ATTIJARI BANK 2010 au taux d'intérêt TMM+0,6%, durée 7 ans déposées
chez (2).....
en gestion libre Compte Géré (1)

Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 11/01/2011 et remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture de souscriptions soit le 11/01/2012, d'un montant annuel de 14,286 dinars de la 1^{ère} année jusqu'à la 6^{ème} année et de 14,284 dinars la 7^{ème} année, majoré des intérêts annuels échus calculés au taux TMM+0,6% par obligation.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence Attijari bank 2010 et une copie de la note d'opération relatif à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations, ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (1)

- En espèces
 Par chèque n° Tiré sur Agence.....
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert
chez..... agence.....
La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations
souscrites.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche

Tunis, le.....
Signature⁽³⁾

(1) Cochez la case appropriée
(2) Indiquer le nom du dépositaire
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Banque Attijari de Tunisie

SA au capital de 168 750 000 de dinars divisé en 33 750 000 actions de 5 dinars chacune
Siège social : 95 Avenue de la Liberté – 1002 Tunis -Belvédère
Registre de Commerce : B140811997
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 29 mars 2010
Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATTIJARI BANK 2010» De 50 000 000 dinars Divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne Taux d'intérêt : TMM+0,6% Durée : 7 ans Prix d'émission : 100 dinars

Décision de l'assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2008
Délibération du conseil d'administration du 14 juin 2010

Visa du CMF N° **10 - 0725** du **14 DEC 2010**
NOTICE LEGALE PUBLIEE AU JORT N° **154** du **18/12/2010**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s) (Nom et Prénom)
Pièce d'identité
Agissant pour le compte de
Qualité
Nationalité Age Sexe

M	F
---	---

 (1)
Profession
Adresse

Déclare (ons) souscrire à :

..... Obligations de l'emprunt ATTIJARI BANK 2010 au taux d'intérêt TMM+0,6%, durée 7 ans déposées

chez (2).....

en gestion libre Compte Géré (1)

Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 11/01/2011 et remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture de souscriptions soit le 11/01/2012, d'un montant annuel de 14,286 dinars de la 1^{ère} année jusqu'à la 6^{ème} année et de 14,284 dinars la 7^{ème} année, majoré des intérêts annuels échus calculés au taux TMM+0,6% par obligation.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence Attijari bank 2010 et une copie de la note d'opération relatif à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations, ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (1)

- En espèces
 Par chèque n° Tiré sur Agence.....
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche

Tunis, le.....
Signature⁽³⁾

(1) Cochez la case appropriée
(2) Indiquer le nom du dépositaire
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

